

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00028

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 7 novembre 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but de régulariser une marge de recul latérale existante de 1,29 mètre (4,23 pieds) pour un bâtiment accessoire de type garage isolé.

La réglementation en vigueur

Le règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à l'article 6.2.5, que la marge de recul latérale minimale requise est de 2 mètres (6,56 pieds) pour un bâtiment accessoire isolé.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 988 382 du cadastre du Québec, sise au 6674 chemin Warden, dans la zone M-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 7 novembre 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 octobre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James Lacroix-Langlois